

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 05 novembre 2012 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 08 octobre 2012
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 10/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 627'000.- concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman**
6. **Préavis municipal N° 11/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 814'000.- concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars**
7. Propositions individuelles

1. Appel

38 Conseillers participent à la séance, 12 excusés.

2. Procès verbal du 08 octobre 2012

Plusieurs modifications sont à faire.

- P. 2053 : en bas de page, modifier la phrase dite par M. F. Magnollay « ... afin que le Conseil puisse donner son avis »
- P. 2060 : 1^{ère} ligne, remplacer « ... commission des finances par commission ad-hoc »
- P. 2061 : dernier paragraphe, remplacer « M. Gianola par M. Cuanoud »

Le procès verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Président

Pour notre séance du Conseil du 17 décembre qui, je vous le rappelle, commencera à 19h00, suivi du traditionnel repas de fin d'année, le bureau est à la recherche d'une ou d'un secrétaire du Conseil. En effet, Mme Vouillamoz sera absente ce soir là et bien évidemment il nous faut une personne afin de la remplacer. Ce remplacement sera rétribué selon le barème officiel. Cette personne peut faire partie du Conseil ou ne pas en faire partie, le seul inconvénient et qu'il est difficile de jongler entre la prise du PV et la prise de parole. Merci de venir vous annoncer vers moi dès ce soir ou par Mail rapidement.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Personnel communal

M. Jean-Luc Buchet nous a fait part de son souhait de diminuer son temps de travail. Nous n'avons pas trouvé d'accord sur les modalités et M. Buchet a préféré donner sa démission pour la fin de l'année. Pour lui succéder, nous avons engagé M. Jean-Marc Mérinat.

M. Mérinat a déjà travaillé au service de la Commune de 2005 à 2008 et a effectué un remplacement de 2 mois cet été durant l'arrêt maladie de M. Buchet.

M. Laurent Aubert sera le responsable du service de voirie.

PPA la Fin, rencontre avec Mme Métraux

Cette rencontre s'est déroulée le 26 octobre dernier en présence de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, de Mme Alessandra Silauri, secrétaire générale du département de l'intérieur et M. Philippe Gmür, chef de service du SDT. Après avoir écouté nos arguments et l'historique de la question, Mme Métraux nous a déclaré qu'elle ne pourrait revenir sur la décision négative de M. Jean-Claude Mermoud en 2010. Nous avons ressenti la prépondérance du veto de M. Gmür, chef de service. Elle nous a indiqué qu'elle réexaminerait la question dans le cas où la révision du Plan d'affectation Littoral Parc (introduction de la possibilité de créer des logements au Nord de la Plantay) n'aboutirait pas. Cette révision est suspendue au traitement des recours par la Cour de droit administratif et public.

Le statut de notre Commune peut être revu dans le cadre du plan directeur régional en cours d'élaboration. Je suis membre du COPIL et je veillerai à ce que le bon sens l'emporte pour notre Commune. Les jalons sont d'ailleurs déjà posés mais le processus va durer jusqu'à la fin de la législature.

PPA L'Oche et La Combe

Le dossier de révision du PPA L'Oche et La Combe (Espérance) est maintenant à l'examen préalable auprès des services cantonaux. Nous avons tenu 4 séances avec le bureau Urbaplan, une délégation de l'Espérance, de la Municipalité et 1 personne du SDT (service du développement territorial). Au retour du dossier, celui-ci devra être adapté aux desideratas des services et nous tiendrons une séance avec les propriétaires privés compris dans le périmètre. Ensuite, 2^{ème} expertise du Canton puis, si tout va bien, enquête publique et passage devant votre Conseil.

Cours de droit administratif et public (CDAP)

2 recours ont été récemment tranchés :

- Transformation de l'ancien rural Joyet et création de 5 appartements. Le permis est validé. Le constructeur a transigé avec le voisin opposant sur 2 détails mineurs (commentaires).
- Le recours de la société Invista (ex halle Friderici) contre notre refus de délivrer le permis de construire pour des halles commerciales en 2010 a été rejeté avec suite de frais et dépens (art. 77 LATC commentaires).

Permis de construire

Le permis a été accordé à la société Sunstar pour la construction d'un nouveau bâtiment destiné à son siège mondial à l'ouest de son bâtiment actuel. Il s'agit d'une construction très design conçue par des architectes milanais.

Le permis pour changement d'affectation du bâtiment Meigerhorn en cours de construction à la Tuilière est délivré. Il sera dévolu à un campus scolaire du groupe international GEMS Education. GEMS prévoit de réaliser pour fin 2014 un centre sportif avec salle de gym double, piscine intérieure de 25 mètres avec 8 couloirs, Fitness etc. Ce complexe sera en principe ouvert au public en dehors des heures d'utilisation scolaire. Une éventuelle utilisation par nos écoles sera à négocier.

b) M. Roland Corthay, municipal

Service des eaux

Préavis 05/2012, conduite de refoulement Vosettaz – Les Rippes, le gainage de la conduite a été réalisé sur le premier tiers du tronçon.

La traversée sur le chemin de Lavaux sera faite cette semaine, afin de pouvoir rouvrir la route à la circulation.

Une fuite est apparue à la hauteur de la maison de Mme Schwerzmann. Le passage de la caméra dans la conduite vide, montre clairement le phénomène de drainage (la pression de l'eau du terrain giclant à l'intérieur du tuyau).

Bâtiments

Des déprédations (graffitis) ont eu lieu dans le parking du bâtiment communal ainsi que sur le parvis de l'église, panneau d'affichage détruit.

5. Préavis municipal N° 10/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 627'000.- concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman

La parole est donnée à M. F. Magnollay (en l'absence de M. M. Thomson rapporteur) de la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, MM F. Magnollay (président), R. Demont, C. Delétra, J.-L. Rochat, J. Buclin et M. Thomson (rapporteur), à la majorité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman
2. d'allouer le crédit de CHF 627.000.- pour financer ces travaux
3. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
 - pour le chemin piétonnier : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs dans l'année de la dépense
 - pour le giratoire : par les contributions de Littoral Parc
 - pour le collecteur des eaux claires (EC) : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. E. Hoyoïs (rapporteur) de la commission ad hoc, qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de M. P. Monnard (président), de Mmes E. Glauser et I. Golay, de MM P. Martin et E. Hoyoïs, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman
2. d'allouer le crédit de CHF 627'000.- pour financer les travaux
3. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
 - pour le chemin piétonnier : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs
 - pour le giratoire : par les contributions de Littoral Parc
 - pour le collecteur des eaux claires (EC) : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Les conclusions étant différentes, la commission ad hoc et la Municipalité se rallient aux conclusions de la commission des finances.

Discussion

- Mme C. Bärtschi, demande si on a une idée du nombre de piétons qui passent par là et si dans le futur il y en aura plus ?
 - M. M. Roulet, estime un flux quotidien de 30 piétons et qu'il y en aura plus dans l'avenir. Les marquages sont faits uniquement dans les zones 30km/h.
 - Mme C. Bärtschi, trouve bien qu'on ait prévu de mettre des lampes (LED) ?
 - M. P. de Mestral, les projets d'éclairage seront fait en LED, à tester ces prochains temps, pour une économie d'énergie.
 - M. B. Gmür, est acquis à l'idée, mais comment arrive-t-on au montant de la part communale ?
- Sur 5 entreprises sélectionnées, 4 ont répondu. L'offre la plus favorable a été prise. Vérifie t'on systématiquement que les charges sociales sont payées pour les entreprises.
- M. R. Demont, propose que chacun fasse un tour du village à pieds. Ce cheminement est peu sécurisé.
 - Mme C. Bärtschi, met en évidence le problème de la pollution lumineuse, elle fait la réflexion suivantes, il faudrait diminuer la dispersion lumineuse.
 - M. P. de Mestral, explique qu'avec les LED, l'éclairage peut être dirigé plus facilement. Les distances entre les mats sont des chiffres donnés par le fournisseur et sont des normes techniques.
 - Mme C. Bärtschi, demande s'il n'est pas possible de n'éclairer que le trottoir en abaissant les luminaires au niveau du sol ou à mi-hauteur d'un passant. Elle souligne le nombre élevé de mats (7 en tout dans le giratoire).

- M. L. Magnollay, demande si le nouveau giratoire et du domaine public ou privé (à l'ouest du giratoire) ?
- M. M. Roulet, informe que des normes sont à tenir et elles doivent être assurées.
- M. A. Fragnière, donne quelques explications concernant le marché public : appel d'offre et offre sur invitation.
- M. N. Plumey, fait remarquer qu'il n'est pas possible de négocier les prix.
- M. T. Crettegny, demande pourquoi n'est-il pas prévu dans le même temps une piste cyclable, par un marquage au sol ? Des enfants l'utiliseront probablement.
- Mme V. Hüsler, soutient cette remarque, y penser lors des travaux.
- M. M. Roulet, répond que le Canton a créé un dossier concernant les pistes cyclables et il est exclu de faire des pistes sur des routes secondaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à voter sur les conclusions de la commission des finances suite au rattachement de la Municipalité.

Point 1 d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman

Accepté à l'unanimité

Point 2 d'allouer le crédit de CHF 627'000.- pour financer ces travaux

Accepté à l'unanimité

Point 3 d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune

Accepté à l'unanimité

Point 4 d'autoriser l'amortissement de cette somme :

- pour le chemin piétonnier : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs dans l'année de la dépense
- pour le giratoire : par les contributions de Littoral Parc
- pour le collecteur des eaux claires (EC) : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants

Accepté à l'unanimité

Point 5 d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis municipal N° 11/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 814'000.- concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars

La parole est donnée à M. R. Demont (rapporteur) de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, MM. F. Magnollay (président), J. Buclin, C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont (rapporteur), à la majorité propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars
2. d'allouer le crédit de CHF 814'000.- pour financer ces travaux
3. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
 - pour la conduite d'eau et d'irrigation : par les excédents des comptes « Eau » des exercices 2012 et suivants
 - pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
 - pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, « provision pour travaux futurs » dans l'année de la dépense
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à Mme V. Hüsler, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de Mmes M. Aguet, S. Cochard, V. Hüsler (rapporteur) et MM A. Fragnière (président) et M.-O. Christinat, à la majorité propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars
2. d'allouer le crédit de CHF 814'000.- pour financer ces travaux

3. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
 - pour la conduite d'eau et d'irrigation : par les excédents des comptes « Eau » des exercices 2012 et suivants
 - pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
 - pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, « provision pour travaux futurs »
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Les conclusions étant différentes, la commission ad hoc et la Municipalité se rallient aux conclusions de la commission des finances.

Discussions

- M. B. Gmür, demande des éclaircissements concernant le planning du projet, soit une enquête en août 2012, y a-t-il eu des oppositions ?
- M. M. Roulet, informe qu'il y a eu une remarque de M. et Mme Subilia, qui a été réglée depuis.
- M. L. Magnollay, demande combien il va rester dans ce compte « provision »
- M. F. Magnollay, répond qu'après les décisions de ce soir, il restera CHF 920'230.-.
- M. V. Payot, demande combien de bâtiments avec des fosses septiques doivent encore être raccordés ?
- M. R. Corthay, répond qu'il en reste 2.
- Mme M.-L. Magnenat, aimerait comprendre comment sera la signalisation (pt 2.2.5) il est indiqué un cédez le passage alors que sur le plan figure un stop.
- M. M. Roulet, relève que c'est une bonne remarque. L'inspection de la signalisation du Canton suggère de faire les travaux, dans un premier temps, et de ne pas mettre de Stop, la situation est meilleure avec le cédez le passage et ne nécessite pas de modification, mais cela est possible.
- M. B. Gmür, aimerait comprendre le sens d'un îlot central, qui permet normalement de traverser la route en 2 temps.
- M. M. Roulet, répond que cet îlot sera surélevé afin qu'il ne soit pas franchissable, mais reste un marquage au sol. Il n'y a pas de trottoir à cet endroit.
- M. R. Demont, relève que les conclusions des préavis sont toujours différentes, la commission des finances étant partie dans l'idée de mettre un type de phrase. Il propose, au nom de la

commission des finances, que la Municipalité mette les phrases proposées par la commission afin d'éviter d'en discuter à chaque séance.

- M. L. Magnollay, demande si du côté Sud, il y a une bande herbeuse.

- M. M. Roulet, répond oui.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à voter sur les conclusions de la commission des finances :

Point 1 d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars

Accepté à l'unanimité

Point 2 d'allouer le crédit de CHF 814'000.- pour financer ces travaux

Accepté à l'unanimité

Point 3 de financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune

Accepté à l'unanimité

Point 4 d'autoriser l'amortissement de cette somme

- pour la conduite d'eau et d'irrigation : par les excédents des comptes « Eau » des exercices 2012 et suivants

- pour la conduite d'eau et d'irrigation : pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants

- pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, « provision pour travaux futurs » dans l'année de la dépense

Accepté à l'unanimité

Point 5 d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

7. Propositions individuelles

- M. C. Delétra, donne un grand « coup de gueule » contre le Canton, qui met systématiquement les bâtons dans les roues des Conseillers. Pourquoi ne pas virer tous les Conseillers et mettre 2 fonctionnaires au Canton pour la gestion communale ? La Municipalité devrait essayer dans le cadre de ses compétences de devenir proactif afin de sensibiliser nos députés à cette problématique et donner du pouvoir aux Communes.

- M. M. Roulet, salue la réaction, et ne comprend effectivement pas ce manque de pouvoir, mais le Canton juge que certaines décisions peuvent être dangereuses.

- M. C. Delétra, trouve grave si un exécutif décide des choses aberrantes et reste sur sa position du mépris vis-à-vis des élus.

- M. F. Magnollay, trouve Cédric courageux. D'ailleurs certaines communes se rebellent concernant les recettes fiscales, et souhaitent pouvoir gérer leurs budgets elles-mêmes.

Il demande des explications concernant les travaux à la route de la gare, de même concernant le terrain de la route de la Mine (équipement du terrain).

- M. P. de Mestral, répond que pour la route de la gare, il est procédé à la pose d'un coussin berlinois pour empêcher les véhicules de rouler trop vite.

Pour le terrain de la route de la Mine, les collecteurs sont complètement défaits, impossible à utiliser et ce terrain manque d'aménagement.

- M. R. Demont, concernant l'aménagement du territoire, les communes en ont marre, est-ce que ça bouge au niveau des communes vaudoises ?

- M. M. Roulet, c'est plus une question de philosophie, en échange des taxes des communes au Canton, on devait avoir plus de compétence. Récemment une interpellation a été faite au Grand Conseil pour le transfert des charges. La péréquation a une incidence pour tout le monde. Plus de chance que les choses bougent. Il faudra redonner quelque chose aux communes, il y a un gros problème de transfert des charges. Il est clair que les communes n'ont plus de compétences, uniquement la gestion des terrains zonés.

- Mme S. Thury, demande un contrôle des automobiles qui se garent n'importe où (Clos-Devant).

- M. P. de Mestral, informe que nos employés communaux sont assermentés et seuls habilités à mettre des amendes.

- Mme I. Golay, fait une liste des plaques minéralogiques des autos qu'elle transmettra à la Commune.

- M. M. Roulet, la rend attentive au fait que le stationnement des véhicules ne peut être dénoncé que s'il existe un panneau de mise à ban.

- M. D. Grand, demande de mettre un petit « éco point » déchets vert en test.
- M. P. de Mestral, va étudier la possibilité de faire cela.
- M. B. Gmür, se réfère à un article paru dans le Journal de Morges concernant « une offre d'aide administrative » proposée aux habitants de St-Prex, Etoy et environs. Qu'en est-il de ce nouveau service et ne fait-il pas double emploi avec les services de Morges. Est-ce que Etoy participe financièrement à cette intervention ?
- M. J.M. Fernandez, répond que ce service est mis en place par la section « aide familiale de St-Prex », c'est la même équipe que les repas à domicile.
- M. M. Roulet, ce sont des bénévoles qui désirent offrir un plus aux citoyens.

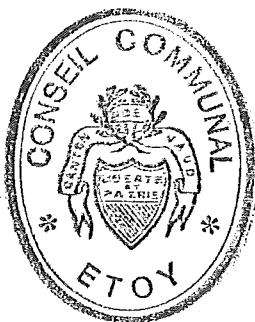
Séance levée à 21h30

Prochain rendez-vous : lundi 17 décembre 2012 à 19h00
Avec le traditionnel repas de fin d'année

Le Président



Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz